



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures en faveur des assurés auprès de EGK à la suite de la hausse massive des primes

L'assureur EGK a annoncé le 24 février dernier auprès de ses assurés vaudois adultes et jeunes qu'il allait augmenter leurs primes massivement dès le 1er mai 2012. Afin d'appuyer les assurés vaudois concernés par cette hausse, le Département de la santé et de l'action sociale a décidé d'une série de mesures d'information et d'accompagnement.

Les primes de l'assureur EGK vont augmenter dans des proportions considérables au 1er mai. Les nouvelles primes de cet assureur ont été validées par l'Office fédéral de la santé publique. Le Département de la santé et de l'action sociale condamne l'attitude de cet assureur et de l'OFSP. A aucun moment en effet, le DSAS n'a été informé de la situation financière difficile de cet assureur, ni que les premières primes 2012 avaient été approuvées à titre provisoire. Le Conseil d'Etat estime inacceptable que les autorités cantonales ne soient pas consultées par l'OFSP dans ce genre de situation. Il a en conséquence écrit au Conseil fédéral une lettre de protestation qui figure en annexe à ce communiqué.

Le canton compte 20'000 assurés auprès d'EGK, parmi lesquels 3700 assurés bénéficient d'un subside. Ces derniers, considérés comme de condition économique modeste, courent le risque de devoir assumer sur leurs propres ressources, une fois le subside déduit, une dépense supplémentaire de 100 à 200 francs par mois par personne. Une telle hausse peut avoir de graves conséquences sur le budget du ménage.

Face à la décision de EGK, le DSAS a mis en oeuvre, dans un délai extrêmement court, les mesures d'accompagnement suivantes :

- envoi d'un courrier à tous les assurés EGK au bénéfice d'un subside les informant de

leurs droits accompagné d'un dépliant explicatif;

- obtention d'une garantie de démission pour tous les bénéficiaires au revenu d'insertion et aux prestations complémentaires AVS/AI qui auraient un arriéré de primes ou de participation afin de leur permettre de quitter EGK au 30 avril ;

- mise à jour du site Internet avec mise à disposition de lettres types de résiliation et d'affiliation:

www.vd.ch/fr/themes/sante-social/assurances-sociales/assurance-maladie/augmentation-egk/

- communication complète à tous les partenaires concernés (centres sociaux régionaux, agences d'assurances sociales, associations, etc.) : courriers type, dépliant, tableau des assureurs offrant des primes raisonnables.

Le DSAS espère que les assurés concernés feront usage de leur droit à changer d'assureur afin de limiter au maximum les effets de cette décision d'EGK sur leur budget.

Pour rappel, les assurés concernés peuvent changer de caisse, et ce avant le 29 mars 2012 et ainsi éviter une hausse massive en cours d'année. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site mentionné ci-dessus.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mars 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04 - Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Lettre CE au Conseil federal EGK](#)